

désigner en cet endroit, non l'artiste ou l'ouvrier, si l'on aime mieux, chargé spécialement de graver les inscriptions, mais simplement le marbrier à qui était confié le soin de fournir la pierre tumulaire, prête à être mise en place. C'est, en effet, dans ce sens que nous les voyons prises partout ailleurs.

Quand à la conjecture de Bimard, c'est-à-dire à la leçon qu'il propose, on pourrait l'appuyer aussi sur quelque chose de semblable qu'on lit sur une inscription de Gruter, COLLEGI || BRATTIARIO-RVM || INAVRATORVM (1), et sur une autre du Vatican, mentionnée, ce me semble, par le seul Visconti (2), AVRIFICES BRACTEARI. M. Raoul-Rochette, en citant ces deux monuments épigraphiques, indique aussi notre inscription lyonnaise, et pense, comme Bimard, qu'on doit lire BRACTEaria et non CARACTEaria (3). Ne pouvant aujourd'hui vérifier la leçon de Spon, que ce cippe a disparu dans cette copie qui paraîtrait fautive sous d'autres rapports (4), peut-être à cause du mauvais état où se trouvait ce monument, je dois laisser la question dans le doute : il me suffit d'en avoir constaté les termes.

On me permettra quelques observations sur les *bractearii*, dont la profession nous est bien moins connue par ses procédés et ses œuvres que par les inscriptions qui la mentionnent (5) : je ne sais si elle a été déterminée avec une entière exactitude. On les regarde assez généralement comme de simples doreurs ; et telle paraît être en particulier l'opinion de M. Raoul-Rochette (6), qui rappelle, à cette occasion des statues dorées, et cite un endroit remarquable

(1) *Inscript. antiqu.*, MLXXIV, 12.

(2) *Iscriz. del' museo Jenkins*, n° 3. *Opere Var.*, tom. I, p. 76.

(3) *Lettre à M. Schorn*, p. 56, not.

(4) Par exemple, la formule ASCIA DEDICAVIT, sans la préposition SVB, est tout-à-fait inusitée, et semble être une erreur de ce savant, si elle n'a pas été réellement commise par celui qui a gravé l'inscription sur la pierre

(5) Je n'en indiquerai qu'une donnée par Muratori (*Nov. thes.*, tom. II, p. CMLIV, 10), où sont nommées un BRACTEARIUS, et une BRACTEARIA.

(6) *Lettre à M. Schorn*, p. 56, not. 3.